



- **UKRAINE : Notre engagement**
- **MOBILITÉ des personnels**
 - **Au sein de l'Éducation nationale**
 - Mouvements Interdépartemental, INEAT-EXEAT, Intra-départemental : **visios Midi-Pyrénées**
 - Enseigner ailleurs, à des publics spécifiques, ...
 - Devenir personnel de direction administratif, ...
 - **Hors de l'Éducation nationale**
 - Le détachement, les concours, la disponibilité, ...

Le **Sgen-CFDT** vous accompagne.



UKRAINE : NOTRE ENGAGEMENT



La **CFDT** invite ses adhérents à contribuer au **fonds de soutien** aux Ukrainiennes et Ukrainiens lancé par la Confédération syndicale internationale (CSI) : https://cfdt.fr/portail/actualites/ukraine-faites-un-don-pour-soutenir-la-population-ukrainienne-srv2_122222

Le **Sgen-CFDT** va contribuer financièrement au **fonds de solidarité** initié par l'Internationale de l'éducation et le **CSEE** pour soutenir l'action des membres des syndicats de l'éducation TUESWU et VPONU qui se trouvent toujours en Ukraine ou qui sont aujourd'hui réfugiés après avoir été contraints de fuir le pays. <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/le-sgen-cfdt-mobilise-en-soutien-des-eleves-et-enseignants-venus-d-ukraine/>

« Tout enfant a droit à une formation scolaire ». Ainsi, la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France est-elle inscrite dans le code de l'éducation et reprise dans la loi de refondation de juillet 2013. **Comment accueillir les élèves ukrainiens ?** ressources ici : <https://paysdeloire.sgen-cfdt.fr/actu/scolarisation-eleves-allophones/> ou témoignage ici <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/veronique-couvreur-enseignante-pour-enfants-refugies-allophones/>

MOBILITÉ DES PERSONNELS

En début, milieu, ou fin de carrière, certains se questionnent. Comment poursuivre mon activité ? Quelles sont mes possibilités de changement ? Que faire en septembre ou les années suivantes ? Il peut exister des possibilités qui peuvent convenir au sein de l'éducation nationale, d'une autre administration, ... ou hors éducation nationale.

Au sein de l'éducation nationale, chaque enseignant peut participer :

- au **mouvement interdépartemental (mutations-permutations)** : depuis quelques jours, les collègues ayant participé ont le résultat de leur demande, satisfaits ou non.
- au **mouvement INEAT-EXEAT** pour changer de région, de départements. C'est **en ce moment**, informations et **dates** : <https://sgenplus.cfdt.fr/article/ineat-exeat-2022-dates-a-retenir/>
- au **mouvement intra-départemental** pour changer de **lieu**, de **poste** (choisir un poste d'adjoint élémentaire, maternelle, de direction, de remplaçant, : <https://aquitaine.sgen-cfdt.fr/actu/les-types-de-postes/>). Pour connaître les



nouvelles règles de ce mouvement qui a lieu **fin mars, début avril** selon les départements : **contactez-nous** : <https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/nous-contacter/#>

- exercer **d'autres fonctions d'enseignement** : dans le 2d degré, à distance, à un public spécifique, à l'étranger, ...
- exercer définitivement ou pour une durée déterminée, **d'autres fonctions à l'éducation nationale** : personnel administratif, de direction, d'inspection, ... : rejoindre l'enseignement supérieur : <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/professeurs-des-ecoles-dans-lenseignement-superieur-cest-possible/>

Hors éducation nationale, chaque enseignant peut :

- accéder à **d'autres fonctions dans la fonction publique** (par concours ou détachement) ([Réseau culturel, scientifique et coopération du ministère des affaires étrangères](#), [détachement dans un organisme de l'économie sociale](#), ...)
- [exercer un nouveau métier hors de la fonction publique](#)

Voir le site du gouvernement : <https://www.education.gouv.fr/espace-i-prof-les-informations-cles-sur-la-carriere-des-enseignants-6542?page=>

Malheureusement, les aménagements de **fin de carrière** ne sont pas satisfaisants, ils sont même parfois inexistant : <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/reforme-des-retraites-et-revalorisation-a-leducation-nationale/>

Et certains rejoindront le coin des **retraités**, ils peuvent aussi s'y préparer.
<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/dossier/retraite/>

Le Sgen-CFDT, ce peut-être vous.

ADHÉRER ÇA PERMET ...

- de bénéficier d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique, dans le cadre des règles définies
- d'être informé sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle
- de bénéficier du service d'accompagnement téléphonique personnalisé dédié aux adhérents « Réponses à la carte ».
- d'être acteur de la vie de la CFDT

ADHÉRER C'EST PARTICIPER...

Les syndicats de la CFDT vivent essentiellement des cotisations des adhérents. Elles sont vitales pour assurer le fonctionnement démocratique de notre organisation : pour échanger, discuter, vous informer. En rejoignant le SGEN-CFDT, les adhérents contribuent à le renforcer.

ADHÉRER ÇA COÛTE...

Votre cotisation dépend de votre salaire. La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.

<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/adherez-sgen-cfdt/>

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe militante 1^{er} degré



<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/>



<https://sgenplus.cfdt.fr/>